

MON AVENTURE NATURE !



Camp Quatre Saisons

450.435.5341

1192, ch. du Lac Caché

La Macaza, Québec

J0T 1R0

www.campqs.org

info@campqs.org

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2023

Éducation
et Enseignement
supérieur

Québec 

Dans le cas où les frais de séjour feraient problème, le Camp Quatre Saisons (CQS) est prêt à considérer toute demande justifiée d'aide financière et ce, afin que la question monétaire ne fasse pas obstacle à l'inscription des enfants aux programmes de camp de vacances. Ce programme d'aide financière est soutenu par le *Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur* (MEES) et la *Fondation Aventure Nature pour la Jeunesse* (FANJ).

Le montant d'aide accordé, sera établi selon votre situation financière, soit : votre revenu familial annuel brut et le nombre de personne à votre foyer. Votre demande ne sera pas traitée si vous n'êtes pas admissible ou que votre demande est incomplète. Le CQS se réserve le droit de vous transférer de date, selon les demandes reçues. C'est pourquoi, nous vous demandons de déterminer deux choix de séjours. Aucune autre forme de rabais et/ou de réduction n'est accordée aux familles qui bénéficient d'une aide financière.

Si vous désirez faire une demande d'aide financière, veuillez compléter ce formulaire et le joindre au formulaire d'inscription, accompagnée d'un paiement de 86,23\$ pour chaque enfant qui s'inscrira (remboursable si la demande est refusée). Les frais de 86.23\$ ne sont pas applicable pour les expéditions en canot-camping.

Une photocopie de l'avis de cotisation (TPF-98) délivré par le ministère du revenu du Québec OU l'avis de cotisation (T-451) délivré par l'agence du revenu du Canada est obligatoire à joindre à cette demande.

Nom du (des) campeur(s)

_____ Âge : _____ Séjour #1 : _____

Séjour #2 : _____

_____ Âge : _____ Séjour #1 : _____

Séjour #2 : _____

_____ Âge : _____ Séjour #1 : _____

Séjour #2 : _____

RÉDUCTION DE 50% À 100% POUR LES FAMILLES ADMISSIBLES

Le Camp Quatre Saisons offre en 2023, via le PAFACV, une réduction de 50% sur nos programmes en camp de vacances aux familles admissibles. De plus, grâce à une entente avec la fondation FANJ, un montant supplémentaire d'aide financière peut vous être alloué par le CQS, sur présentation d'une lettre de justification.

Les seuils de faible revenu, déterminés par le MEES, pour l'année 2023 et basés sur les revenus familiaux brut avant impôt de l'année financière ayant pris fin le 31 décembre 2022, sont indiqués ci-dessous.

Sous la colonne « Taille du ménage », cochez la rangée correspondante au nombre de personnes que compte la famille. Si le revenu brut (avant impôts) de votre famille est inférieur ou égal au montant qui figure dans la case correspondante sous la rubrique « SFR », vous êtes admissible à recevoir une aide financière.

Seuils de faible revenu (SFR) en vigueur pour la période estivales 2023

Taille du ménage	SFR (avant impôt)
2 personnes (ex : 1 parent, 1 enfants)	0\$ à 38 960\$
3 personnes (ex : 1 parent, 2 enfants)	38 960\$ à 47 716\$
4 personnes (ex : 2 parents, 2 enfants)	47 716\$ à 55 098\$
5 personnes	55 098\$ à 61 601\$
6 personnes	61 601\$ à 67 481\$
7 personnes	67 481\$ à 72 888\$

Avez-vous déjà demandé une aide financière au Camp Quatre Saisons : Oui Non

J'autorise le *Camp Quatre Saisons* à transmettre à la *Fondation Aventure Nature pour la Jeunesse* les informations reliées à cette demande d'aide financière pour fin d'analyse et d'audit de son administration. Votre demande sera traitée de façon confidentielle et une réponse vous parviendra rapidement.

Nom du répondant
(Lettres moulées)

Signature (lettres moulées acceptées)

Date